

LAPOUYADE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Mise en élaboration	Arrêt du projet	Approbation
19 mars 2015	06 décembre 2016	

Vu pour être annexé le

DOSSIER D'APPROBATION

Le Président,

URBAM
conseil, études p.l.u.

Equipe URBAM
20000 LAPOUYADE
Tel : 05 57 86 86 73 M. B. BOUQUENON
Site web : www.urbam-urbanisme.fr

URBAM, urbanistes qualifiés par l'O.P.O.U.
Vincent BUCHMANN, architecte d.p.l.g.
Laura HILLIS, paysagiste d.p.l.g.
GEREA, ingénieurs - écologues

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
PARTIE I : AMBITIONS COMMUNALES.....	1
PARTIE II : PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES ET DEFINITION DES BESOINS FONCIERS POUR LES 14 PROCHAINES ANNEES (2012 – 2026).....	2
PARTIE III : DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ECONOMIE DE L'ESPACE.....	4
PARTIE IV : ORIENTATIONS POLITIQUES.....	5
PARTIE I : AMBITIONS COMMUNALES.....	

La commune a souhaité se saisir de la révision de son POS et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pour lancer une réflexion sur le devenir de son territoire à échéance 2026.

L'ambition est d'inscrire le projet d'urbanisme dans une stratégie de développement durable prenant en compte les cinq finalités définies dans la Stratégie Nationale de Développement Durable et les objectifs du Grenelle de l'Environnement pour relever le défi du développement et de l'aménagement durable du territoire :

- « Le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- « La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- « L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- « La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- « La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables développé des objectifs mesurés et réalisables qui s'appuient sur une volonté politique forte en matière de gestion de la ressource en eau, de prise en compte de la question énergétique, de préservation des terres agricoles et des espaces naturels.

Ces objectifs consistent en :

- « la maîtrise de la croissance démographique dans le respect des dispositions du SCOT : l'objectif étant d'accueillir environ 53 habitants supplémentaires d'ici à 2026 ;
- « un développement urbain maîtrisé et respectueux de l'environnement (principalement centré sur les secteurs rattachés au réseau collectif d'assainissement) ;
- « une « non consommation » des terres agricoles et naturelles majeures situées en dehors des enveloppes urbaines existantes ;
- « la préservation des caractéristiques du village-parc ;
- « l'optimisation des enveloppes urbaines existantes en privilégiant le renouvellement urbain ;
- « une exigence de qualité environnementale et paysagère dans les nouvelles opérations d'urbanisme.

PARTIE III : DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'ECONOMIE DE L'ESPACE

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre afin de limiter la consommation de l'espace sur le territoire de LAPOUYADE :

- * la surface moyenne support du calcul (865 m² VRD inclus par logement) – surface compatible avec le SCOT - est inférieure à la surface moyenne consommée par logement entre 2005 et 2015 (1286 m² VRD inclus par logement),
- * la rétention foncière prise en compte est limitée (coefficient retenu : 1,1),
- * le remplissage des « dents creuses » est proposé comme la priorité au développement urbain : les 3,5 ha nécessaires au projet ne sont, pour l'essentiel, pas prévus en extension, mais en grande partie dans le périmètre aggloméré (env. 50%) → priorité à la densification,
- * une hypothèse de travail retenue qui prend en compte une réappropriation partielle des logements vacants pour atteindre un pourcentage de logements vacants d'environ 10% en 2026. En 2012, le pourcentage de logements vacants est de 11,1 %, ce qui libère d'ici 2026, 3 logements.
- * les surfaces UA et NB au POS de 1999 étaient respectivement de 30,05 ha et 24,11 ha. Le bilan du POS effectué en Août 2015 démontre qu'il reste actuellement en zone UA 10,23 ha de surface disponible et en zone NB, 10,43 ha. Ce qui fait un total de 20,66 ha disponible en dents creuses ou densifiable. Le PLU actuel restitue des espaces agricoles, naturels et forestiers, puisque la surface ouverte à l'urbanisation représente désormais 3,5 ha. Soit une superficie restituée de 17,16 ha.

PARTIE IV : ORIENTATIONS POLITIQUES

Les orientations politiques d'urbanisme et d'aménagement de la commune de LAPOUYADE, qui traduisent le projet d'ensemble établi pour son territoire, se déclinent de la manière suivante :

Orientation politique 1 : aménager durablement le territoire et renforcer l'identité de village-parc du bourg,

Orientation politique 2 : conforter la qualité de vie des Lapouyadais,

Orientation politique 3 : mettre en lien la valorisation de l'environnement et le développement économique.

Orientation politique 1 : aménager durablement le territoire et renforcer l'identité de village-parc du bourg

les orientations des politiques d'urbanisme

Maitrise du développement urbain

- * Affirmer les limites de l'enveloppe urbaine,
- * Identifier précisément les zones d'extension futures pour l'habitat et les qualifier (densité – 10 à 12 log/sha), en cohérence avec les orientations du projet de SCOT et les besoins identifiés par la commune,
- * Equilibrer et adapter les différents réseaux (numérique, assainissement...) selon les besoins : la desserte numérique est une condition sine qua non du développement économique,
- * Privilégier le développement urbain au niveau du Bourg et au niveau du hameau de Peuchaud,
- * Conserver le caractère rural de la commune tout en la dynamisant grâce à des aménagements qualitatifs en utilisant les opportunités foncières pour créer des espaces publics adaptés et des logements en cœur de bourg,
- * Faire cohabiter l'existant et les projets en cours ou à venir pour créer une harmonie : créer une visibilité des entrées de ville et intégrer des zones tampons de 10 mètres minimum (clôtures, haies...) entre les projets urbains et les espaces naturels, agricoles et forestiers,
- * Poursuivre le renforcement de la centralité urbaine du bourg, autour des espaces stratégiques (mairie et médiathèque),

Les orientations politiques d'urbanisme et d'aménagement de la commune de LAPOUYADE, qui incluent le projet d'ensemble établi pour son territoire, se déclinent de la manière suivante :
 Orientation politique 1 : aménager durablement le territoire et renforcer l'identité du village-parc du bourg.
 Orientation politique 2 : conforter la qualité de vie des Lapouyadais.
 Orientation politique 3 : mettre en lien la valorisation de l'environnement et le développement économique.

Orientation politique 1 : aménager durablement le territoire et renforcer l'identité de village-parc du bourg (suite)

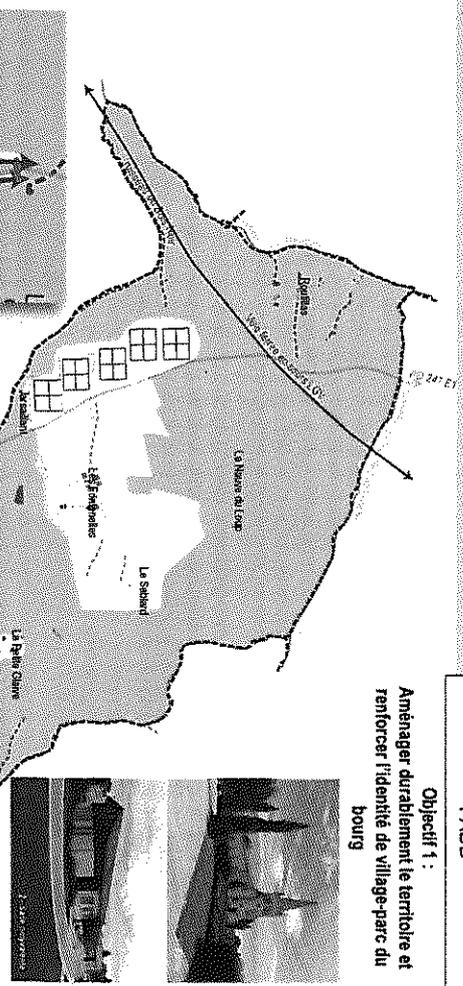
Les orientations générales des politiques d'aménagement

Développement durable du territoire communal

- * Lutter contre le phénomène d'étalement urbain et organiser spatialement le développement urbain,
- * Assurer des liaisons douces vers le centre urbain,
- * Réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter la consommation de l'espace agro-sylvicole (les serres à tomates captent le gaz carbonique, 2000 ha de surface forestière captent le gaz carbonique),
- * Augmenter la surface à vocation agricole,
- * Conserver et conforter les éléments qui participent à l'identité du territoire et qui font de LAPOUYADE, une commune à caractère singulier : poursuivre le développement sous le signe d'un village-parc et veiller à une densité raisonnée pour conforter la qualité paysagère du site,
- * Contre les manques de la commune en améliorant le statut des entités affaiblies (friches agricoles, friche industrielle, ...) : proposer un traitement urbain à ces maux territoriaux par la requalification des espaces en friches et persévérer dans les projets de valorisation paysagère (création d'un sentier, réhabilitation de la forêt (chanlier d'insenlon), ...)

PADD

**Objectif 1 :
 Aménager durablement le territoire et renforcer l'identité de village-parc du bourg**



Représentation graphique URBAM - DU 1520 - Mai 2016

0 400m

N

URBAM

Logo of the commune and other partners.

Enveloppes urbaines consolidées à conforter
 Limites des enveloppes urbaines consolidées à affirmer - Périmètre d'étalement urbain à éviter

Zones d'extension futures de l'habitat

Aménagements qualitatifs d'espaces publics en coeur de bourg

Zones tampons entre les espaces urbains et les espaces agricoles, naturels ou forestiers à créer

Renforcement de la centralité urbaine du bourg à poursuivre

Liaisons douces vers le centre-urbain à mettre en oeuvre

Espaces agro-sylvicole à préserver

Développement du bourg sous le signe d'un village-parc à poursuivre

Les orientations politiques d'urbanisme et d'aménagement de la commune de LAPOUYADE, qui traduisent le projet d'ensemble établi pour son territoire, se déclinent de la manière suivante :
 Orientation politique 1 : aménager durablement le territoire et renforcer l'identité de village-parc du bourg.
 Orientation politique 2 : conforter la qualité de vie des Lapouyadais.
 Orientation politique 3 : mettre en lien la valorisation de l'environnement et le développement économique.

Orientation politique 2 : conforter la qualité de vie des Lapouyadais

Les orientations générales concernant les transports et les déplacements	Amélioration des mobilités et de la desserte dont la desserte scolaire	<ul style="list-style-type: none"> * Conforter les actions existantes (co-voiturage, ...) * Aménager une voie douce entre le bourg et Peuchaud, * Améliorer la desserte scolaire en termes de stationnement et de cadencement des transports.
Les orientations générales d'équipement	Adaptation des équipements aux besoins	<ul style="list-style-type: none"> * Prendre en compte les besoins existants et à venir en matière d'équipements collectifs : <ul style="list-style-type: none"> - destiner un lieu à l'accueil d'une école primaire (pour le RP1), - créer une halle en face de la mairie (promotion des circuits-courts) au niveau du site de l'ancienne scierie, - mettre à niveau la desserte en réseaux collectifs dans certaines zones urbanisées, - proposer une aire de co-volantage dans le bourg, le long de la RD22 (compétence CALI).

Les orientations politiques d'urbanisme et d'aménagement de la commune de LAPOUYADE, qui traduisent le projet d'ensemble établi pour son territoire, se déclinent de la manière suivante :
 Orientation politique 1 : aménager durablement le territoire et renforcer l'identité de village-parc du bourg.
 Orientation politique 2 : conforter la qualité de vie des Lapouyadais.
 Orientation politique 3 : mettre en lien la valorisation de l'environnement et le développement économique.

Orientation politique 2 : conforter la qualité de vie des Lapouyadais (suite)

Les orientations générales des politiques d'urbanisme	Offre de logements qualitatifs et diversifiés pour satisfaire population installée et nouvelle	<ul style="list-style-type: none"> * Requalifier le bâti dégradé, * Valoriser l'architecture locale, * Intégrer harmonieusement une architecture innovante.
Les orientations générales des politiques de paysage	Valorisation de l'image communale	<ul style="list-style-type: none"> * Continuer à valoriser qualitativement le paysage des entrées de bourg depuis la RD22 et RD247, * Préserver les éléments caractérisant le village-parc : rural parc, parcs privés, espaces verts communaux,... * Valoriser le site de loisirs au niveau de l'Étang de Jean de Vaux.
Les orientations générales concernant le développement des communications numériques	Maîtrise du développement urbain	<ul style="list-style-type: none"> * Proposer des zones de développement urbain concentrées et denses permettant de rentabiliser un investissement public en matière de développement des communications numériques.

Orientation politique 3 : mettre en lien la valorisation de l'environnement et le développement économique (sûre)

Les orientations générales des politiques de protection des espaces agricoles

Les orientations générales concernant le développement économique et l'équipement commercial

Développement de l'attractivité économique de la commune

- Optimiser les gains économiques, écologiques et énergétiques grâce au maintien voire au développement de ce secteur :
 - Persévérer dans les projets de valorisation agricole (serres à tomates),
 - Valoriser le site de Vedia, sans nuisances supplémentaires,
- Développer les projets en relation avec l'économie circulaire en lien avec Vedia,
- Renforcer la qualité de vie économique de la commune.
 - Persévérer dans le projet d'espace public offrant une activité commerciale (halle) en cœur de Bourg.
 - Proposer des services adaptés à une population de jeunes actifs (co-working).
 - Optimiser la qualité scolaire en étudiant le projet territorial de rassemblement scolaire des trois communes du RPI sur un pôle éducatif et culturel.

PADD

Objectif 3 :
Mettre en lien la valorisation de l'environnement et le développement économique

Représentation graphique URBAM - DU 1520 - Mai 2016

